



ENTREPRISE INDIVIDUELLE A RESPONSABILITÉ LIMITEE

PIÈCES RELATIVES À L'EXPLOITANT

- Un Extrait d'acte de naissance datant de moins de trois mois (délivré par la Mairie du lieu de naissance) ou copie de la carte d'identité ou passeport
- Déclaration sur l'honneur de non condamnation

Pour les personnes mariées

- 1 Attestation conjoint (si absence contrat de mariage)+ chèque de 9,36 à l'ordre du Tribunal de Commerce
- Copie du livret de famille

Pour les personnes veuves Extrait d'acte de décès du conjoint

Pour les forains Titre de circulation (Carnet spécial A délivré par la Préfecture)

Pour les étrangers Carte de séjour

Si réinscription au RCS Extrait de radiation

PIÈCES RELATIVES À L'ETABLISSEMENT

CRÉATION D'UN FONDS

Si propriétaire des locaux Titre de propriété ou attestation notariée de propriété

Si locataire Bail commercial
ou attestation de domiciliation
ou un justificatif de la jouissance du local
(exemple copie du bail à usage d'habitation) si le siège social est
installé dans le local d'habitation.
Dans ce cas, notifier par lettre recommandée au bailleur son
intention de domicilier l'entreprise au lieu d'habitation cf article
L123-10 du code du commerce

ACQUISITION D'UN FONDS

En cas d'achat, licitation, partage

- Expédition ou original de l'acte correspondant
- Journal d'annonces légales

En cas de donation Expédition de l'acte de donation

En cas d'activité réglementée Diplôme, autorisation ou titres nécessaires à l'exercice de l'activité

PIÈCES A FOURNIR POUR LA CAISSE D'ASSURANCE MALADIE

- Nom et numéro de votre Caisse d'Assurance Maladie

COÛT Si création : 41.50 euros Si achat : 232.06 euros

Chèque à établir à l'ordre du Tribunal de Commerce

N'hésitez pas à effectuer vos formalités en ligne : www.infogreffe.fr

